



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 9 avril 2025, convoqué le 27/03/2025

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, T. de Ferrières, S. Lamouille, P. Avril, D. Ferrandin.

Procurations (excusés) : P. Maisonneuve à M. Malhappe, P. Boquet à Ch. Bourrat

P. Avril est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h30.

1) Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) Approbation du compte financier unique 2024 (CFU) – à l'unanimité

Le Maire rappelle que le CFU, document unique, remplace, depuis l'exercice 2024, le compte administratif et le compte de gestion. Il est accompagné d'une note de présentation financière annexée à la délibération. Ces deux documents ont été adressés à l'ensemble du conseil municipal avec la convocation, soit le 27 mars 2025.

Il présente les résultats suivants pour le CFU 2024 avant de sortir pour le vote :

Section de fonctionnement

Dépenses :	319 650,74 €
Recettes :	413 800,79 €
Résultat net de l'exercice :	94 150,05 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2023 :	413 423,56 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	507 573,61 €

Section d'investissement

Dépenses :	311 484,93 €
Recettes :	404 875,14 €
Résultat net de l'exercice :	93 390,21 €
Report du déficit d'investissement 2023 :	- 208 873,66 €
Déficit d'investissement cumulé :	- 115 483,45 €

3) Affectation du résultat 2024 – à l'unanimité

Vu les résultats globaux du CFU 2024 présentés, soit :

Section de fonctionnement (excédent) :	507 573,61 €
Section d'investissement (déficit) :	- 115 483,45 €

Vu les restes à réaliser (RAR) 2024 qui s'établissent comme suit :

Dépenses :	33 099,07 €
Recettes :	15 727,00 €
Solde des RAR :	- 17 372,07 €
Le besoin de financement s'établit à :	132 855,52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2024 de la manière suivante :

Section d'investissement / Recettes

Art. 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 132 855,52 €

Section d'investissement / Dépenses

Art. 001 – déficit d'investissement reporté : 115 483,45 €

Section de fonctionnement / Recettes

Art. 002 – excédent de fonctionnement reporté : 374 718,09 €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2025.

4) Budget primitif (BP) 2025 – à l'unanimité

M. le Maire présente la section de fonctionnement du BP 2025 proposée, proche de celle adoptée en 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
D 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	117 830.00	87 651.96	120 258.90
D 012	CHARGES DE PERSONNEL	60 730.00	54 546.59	63 358.00
D 014	ATTENUATION DE PRODUIT (FNGIR)	31 731.00	30 731.00	31 731.00
D 023	TRANSFERT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	174 700.61		
D 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	4 060.00	4 060.00	4 060.00
D 65	AUTRES CHAR DE GEST COURANTE (ind. maire et adjoints, Sirp, Sdis, Subv ass)	147 583.30	139 475.19	137 305.00
D 66	CHARGES FINANCIÈRES	3 186.00	3 186.00	2 981.00
D 67	CHARGES SPECIFIQUES	0.00		1 000.00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		539 820.91	319 650.74	360 693.90
<i>Depenses de l'exercice hors transfert à la section d'investissement</i>		<i>365 120.30</i>		<i>360 693.90</i>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
R 002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	413 423.56	413 423.56	374 718.09
R 013	ATTENUATION DE CHARGES			654.00
R 70	PRODUIT DES SERVICES (concessions cimét., occup dom public)	3 650.00	5 218.02	3 930.00
R 731	FISCALITE LOCALE	252 177.00	255 414.00	257 459.00
R 731	IMPOTS ET TAXES	54 000.00	59 603.76	56 404.00
R 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, autres dot.)	65 535.52	65 763.81	64 462.18
R 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 370.80	27 799.70	19 000.00
R 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (cessions, rbt sinistres)	0.00	1.50	0.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		395 733.32	413 800.79	401 909.18
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		30 613.02	94 150.05	41 215.28
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		413 423.56	413 423.56	374 718.09
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		444 036.58	507 573.61	415 933.37
VERSEMENT D'EQUILIBRE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)			132 855.52	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE			374 718.09	

Concernant la section d'investissement, le Maire rappelle que les travaux inscrits au budget sont considérés comme votés une fois le BP adopté en séance.

Toutefois, le projet de sente partagée piétons / vélos route de Bréval mérite de poursuivre la réflexion, notamment avec les riverains. Un courrier nominatif comportant un questionnaire leur sera adressé très prochainement. Sont à soulever, entre autres, les questions de bornage de propriétés, d'accessibilité PMR, de stationnement, de circulation des engins agricoles, tout en assurant la sécurité des piétons et cyclistes.

L'ensemble du conseil municipal se déclare, en tout état de cause, favorable à la poursuite du projet, même s'il devait revêtir une forme différente. Il convient donc d'inscrire la dépense au budget.

Ainsi, la section d'investissement s'établira comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
R 001	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT			
R 021	AFFECTATION D'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	174 700.61		
R 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (dont virement de fonctionnement au 1068)	242 895.38	243 285.60	237 293.82
R 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	161 378.70	144 103.94	500 071.60
R 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	4 060.00	4 060.00	4 060.00
R 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	13 425.60	13 425.60	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	596 460.29	404 875.14	741 425.42

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
D 001	REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT n-1	208 873.66		115 483.45
D 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	13 425.60	13 425.60	0.00
D 16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES	25 000.00	25 000.00	25 000.00
D 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Etude aménagement centre bourg + église)	326.40	326.40	0.00
D 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	348 834.63	272 732.93	600 941.97
D 23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	DÉPENSES NETTES DE L'EXERCICE	596 460.29	311 484.93	741 425.42
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024		93 390.21	
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023		208 873.66	
	Déficit d'investissement cumulé		115 483.45	

5) Taux des taxes locales 2025 – à l'unanimité

Le conseil municipal décide à nouveau de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2025, stables depuis 2001, qui s'établissent comme suit :

Taxe communale sur le foncier bâti : 38,87 %

Taxe communale sur le foncier non bâti : 39,77 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,50 %

La commune, en revanche, ne maîtrise pas l'augmentation régulière de l'assiette, définie au niveau de l'Etat et qui explique la hausse des impôts directs locaux.

6) Vote des subventions 2025 aux associations – à l'unanimité

Certains conseillers municipaux étant membres du Bureau et/ou liés à des membres du bureau de certaines associations, s'abstiennent.

Le conseil municipal propose d'accorder les subventions suivantes, pour un total de 3 800 € :

Association sportive intercommunale	300 €	Eddieforme	100 €
Amicale des parents d'élèves	300 €	Fondation du Patrimoine	200 €
Bréval Sport Loisirs	200 €	Caisse des écoles	300 €
Gilles à tous vents	1 000 €	Radio Grand Ciel	100 €
ALGD	200 €	Gilles Patrimoine	200 €
Vô Vietnam	200 €	Prévention routière	250 €
Autres	450 €		

Le Maire indique que le versement de ces subventions intervient **sur demande uniquement, sur présentation du rapport financier du dernier exercice, du compte-rendu de la dernière assemblée générale, précisant le ou les projets à venir pour lesquels les fonds publics versés seront utilisés.**

Il rappelle également la priorité donnée aux associations locales auxquelles des Gillois adhèrent et/ou dont les projets et manifestations présentent un intérêt général pour la commune.

A la question de savoir si la commune devrait subventionner le Fonds d'Aide aux Jeunes, organisme géré par le Département, le conseil municipal répond non, à la majorité (2 pour, 3 abstentions, 5 contre). Si un jeune de la commune a besoin d'aide, la municipalité sera disposée à l'aider sans intermédiaire.

7) Conventions Eure-et-Loir Ingénierie – à l’unanimité

Le Maire indique que des missions sur voiries communale et départementales sont proposées par Eure-et-Loir Ingénierie en contrepartie de la cotisation annuelle.

Deux conventions sont envisagées en 2025 :

- mission de maîtrise d’œuvre dans le cadre de l’aménagement d’une sente partagée route de Bréval
- mission de suivi de travaux de voirie pour l’aménagement des espaces de stationnement rue de Vitray et la sécurisation du carrefour en face de l’atelier communal

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter l’assistance d’Eure-et-Loir Ingénierie et à approuver les conventions idoines.

8) Acquisition de la parcelle traversant la propriété du château de Vitray pour chemin communal – à l’unanimité

Le Maire rappelle que la commune a profité de la vente par lots de la propriété du Château de Vitray pour se porter acquéreur à l’euro symbolique d’une parcelle de 793 m² permettant de rétablir un chemin communal vers le chemin rural n° 25.

Le conseil municipal approuve cette acquisition aux conditions énoncées et autorise le Maire et la 1^{ère} Adjointe à signer les documents afférents.

Ce chemin nouvellement créé sera nommé impasse du Château.

Une barrière champêtre pourrait être installée après l’habitation desservie par ce chemin, pour éviter la circulation inappropriée de véhicules.

9) Nouvelles modalités de location du matériel communal – à l’unanimité

Le Maire souhaite proposer quelques modifications aux modalités de location du matériel communal compte tenu des achats réalisés en 2024 (tables et bancs).

A compter du 10 avril 2025, les tarifs de location du nouveau matériel sont fixés comme suit :

- une table noire et deux bancs blancs (pliables) : 8 € l’ensemble
- une table noire seule : 5 €
- lot de deux bancs : 3 €

10) Informations diverses

- Modalité d’exécution et coût de la redevance spéciale

Suite à sa rencontre avec Aurélie Verger, de la direction de la valorisation et collecte des déchets de l’Agglo de Dreux, le Maire présente au conseil la nouvelle fréquence de sortie des différentes poubelles communales.

- Rappels généraux sur les horaires de tonte et le brûlage de végétaux

Le Maire demande aux conseillers municipaux de respecter la réglementation en vigueur, leur attitude ayant valeur d’exemple.

- Gestion des eaux pluviales et nouvelle évaluation de la CLECT

Ce projet impliquerait une gestion transférée des eaux pluviales à l’Agglo et un coût partagé à 50% avec la commune, soit 1 906 €.

- Mise à l’honneur des médailles du travail

Le conseil municipal propose qu’une citation des médaillés soit intégrée à la cérémonie des vœux.

11) Tour de table

L. Dujardin demande s’il serait possible d’ajouter des points d’éclairage public au bout de la rue de la Gare, avant la rue de Fumeçon, pour sécuriser le parcours des collégiens et lycéens.

L. Dujardin signale le stationnement de longue durée d’une BMW en haut de la rue de Fumeçon.

Le Maire a prévenu la gendarmerie et va la relancer.

S. Lamouille indique que le SMICA a voté son budget 2025. La contribution de Gilles sera en légère hausse par rapport à 2024, notamment en raison de l'augmentation du nombre de collégiens de la commune.

En matière d'investissement, les caméras et badges remplaçant les postes de gardiennage sont opérationnels.

S. Lamouille regrette la perte d'un cycle dans le ramassage des ordures ménagères, alors que la taxe, elle, n'a pas baissé. Il note également que les cartons, même pliés mais déposés à côté du container, n'ont pas été collectés.

Ch. Bourrat explique qu'une directive du ministère du Travail interdit désormais aux ripeurs de ramasser ce qui n'est pas en container du fait de la hauteur de la benne et du poids à soulever. Il ajoute que le coût réel du service est bien supérieur à ce que rapporte la TOM et que, pour éviter de le répercuter sur les usagers, le choix s'est porté sur la baisse du nombre de ramassages. Ce choix s'explique également par l'incitation plus forte au compostage. Le Maire rappelle que l'Agglo de Dreux s'est engagée à une équité de service tout en essayant d'équilibrer le budget du service déchets. Or les habitants de l'Agglo sont de mauvais trieurs et ce qui était recyclable rapporte moins, d'où la nécessité de réaliser des économies.

J. Lehoux se fait l'écho du mécontentement des habitants.

S. Lamouille signale un lampadaire défectueux rue des Casse-Croûtes, du côté des Rostys.

Le Maire prend contact avec l'entreprise Lebrun-Marie, en charge de la maintenance de l'éclairage public, pour s'assurer qu'il a été inscrit dans leur dernière tournée.

S. Lamouille indique la présence de trous au bout de la rue des Casse-Croûtes. Certains ont été comblés, mais pas tous. Il ajoute que le gratté de route, pour être efficace, doit être chauffé et posé avec du liant.

Le Maire a négocié avec le service voirie du Département la dépose, sur le terrain communal de la route de la Chaussée d'Ivry, de plusieurs m³ de gratté de route.

T. de Ferrières préférerait que les trous soient rebouchés avec de la grave calcaire 0,315 plutôt qu'avec du gratté de route qui abîme les pneus et ne tient pas à long terme.

P. Avril note une forte détérioration du chemin des Mazies.

D. Ferrandin précise que l'aspect positif de cette détérioration est la diminution des véhicules empruntant le chemin ou, au moins, leur ralentissement. Si la commune rebouche les trous, il suggère de mélanger le gratté de route avec une émulsion.

D. Ferrandin demande qui doit entretenir les fossés bordant le chemin communal du Pré de Launay.

T. de Ferrières rappelle que, si les fossés sont bordiers de routes, c'est la commune ou le département (selon le classement de la voie) qui est chargé de l'entretien. Sinon, c'est au propriétaire de la parcelle.

Le Maire vérifiera sur le cadastre.

D. Ferrandin souhaiterait mobiliser une équipe de bénévoles pour l'entretien du lavoir de la rue Mouillée (nettoyage des tuiles et peinture des montants).

J. Lehoux se déclare prêt à donner un coup de main.

Ch. Bourrat indique que la commission animation s'est réunie pour arrêter le programme de la Fête de la Nature. Le programme sera diffusé à l'ensemble du conseil.

D. Ferrandin demande s'il serait possible de faire passer un broyeur dans le milieu des chemins au moins 2 fois par an.

Le Maire demande à tous de réfléchir aux articles à paraître dans le Tambour du Radon du mois de juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h58.